

DEPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE : VIMOUTIERS

## Compte-rendu

Séance du 7 mars 2018

*Le sept mars deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2018, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.*

**Etaient présents** : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, Mme LEBRETON, M. BIGOT, M. THOUIN, Mme LEPLÉ, M. HAUTON, M. SAUQUES, M. LAURENT, Mme LIARD, M. BOUÉ, M. HAREL, M. PINHO, Mme MORIN, Mme HERVIEUX, Mme BAUDIN, Mme GAUDEMER, M. de COLOMBEL, M. GOURDEL, M. MIFTAH.

**Etaient absents et excusés** : Mme ROUTIER (Pouvoir à M. TOUCHAIN), Mme GOMEZ, Mme NOËL, Mme BERTOLINI, M. BEQUET, Mme TASSUS, M. MONNIER.

**Secrétaire de séance** : M. BOUÉ.

### **QUORUM ET OUVERTURE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

### **1°) INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

**LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité**, prend acte de l'installation de Mme Stéphanie BAUDIN en qualité de conseillère municipale et décide que Mme Stéphanie BAUDIN remplacera Mme Marie-José PIERRE dit FORTIER dans toutes les commissions et organismes où elle siégeait se résumant comme suit :

Commissions/organismes	Qualité
Aménagement du territoire, logements, affaires funéraires	Titulaire
Commission d'Appel d'Offres	Suppléante
Correspondant défense	Déléguée
TE 61	Suppléante

### **2°) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017**

**LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité**, constate la concordance de l'exécution budgétaire du Trésorier avec celle de l'Ordonnateur et approuve les comptes de gestion 2017 du Trésorier Municipal du budget général et des budgets annexes : « Assainissement », « Eau », « Salles Aménagées », « Campière » et « Ateliers ».

### **3°) ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

**LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité moins 4 abstentions**, approuve le compte administratif 2017 du budget général et des budgets annexes « assainissement », « eau », « Salles aménagées », « ateliers », et « la campière ».

#### **4°) AFFECTATION DES RESULTATS**

**LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité moins 4 abstentions,** décide d'affecter les résultats de l'exercice 2017 aux budgets primitifs 2018 comme suit :

<b>BUDGET GENERAL</b>		<b>BUDGET ANNEXE "ATELIERS"</b>	
<u>résultat 2017</u>		<u>résultat 2017</u>	
Fonctionnement :	<b>826 572,54 €</b>	Fonctionnement :	<b>45 256,17 €</b>
Investissement :	<b>469 457,06 €</b>	Investissement :	<b>114 169,05 €</b>
<u>Affectation des résultats pour 2018</u>		<u>Affectation des résultats pour 2018 sur le budget général</u>	
au compte R002:	<b>671 828,71 €</b>		
au compte 1068:	<b>200 000,00 €</b>		
au compte R001:	<b>583 626,11 €</b>		

<b>BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT"</b>	
<u>résultat 2017</u>	
Fonctionnement :	<b>893 203,65 €</b>
Investissement :	<b>260 121,19 €</b>
<u>Affectation des résultats pour 2018</u>	
au compte R002 :	<b>893 203,65 €</b>
au compte 1068 :	<b>0,00 €</b>
au compte R001 :	<b>260 121,19 €</b>

<b>BUDGET ANNEXE "SALLES AMENAGEES"</b>	
<u>résultat 2017</u>	
Fonctionnement :	<b>158 364,39 €</b>
Investissement :	<b>79 448,08 €</b>
<u>Affectation des résultats pour 2018</u>	
au compte R002 :	<b>158 364,39 €</b>
au compte R001 :	<b>79 448,08 €</b>

<b>BUDGET ANNEXE "EAU"</b>	
<u>résultat 2017</u>	
Fonctionnement :	<b>621 803,47 €</b>
Investissement :	<b>296 369,00 €</b>
<u>Affectation des résultats pour 2018</u>	
au compte R002 :	<b>621 803,47 €</b>
au compte 1068 :	<b>0,00 €</b>
au compte R001 :	<b>296 369,00 €</b>

<b>BUDGET ANNEXE "CAMPIERE"</b>	
<u>résultat 2017</u>	
Fonctionnement :	<b>61 350,39 €</b>
Investissement :	<b>37 791,88 €</b>
<u>Affectation des résultats pour 2018</u>	
au compte R002 :	<b>61 350,39 €</b>
au compte R001 :	<b>37 791,88 €</b>

#### **5°) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018**

**LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à la majorité moins 4 contres** pour le budget général et pour les budgets annexes « salles aménagées » et « la campière », et **à l'unanimité** pour les budgets annexes « eau » et « assainissement », décide d'adopter les budgets primitifs 2018 suivants :

<b>BUDGET PRINCIPAL 2018</b>	
Fonctionnement :	<b>4 043 175,71 €</b>
Investissement :	<b>1 852 291,07 €</b>

<b>BUDGET ANNEXE 2018 "SALLES AMENAGEES"</b>	
Fonctionnement :	<b>309 014,39 €</b>
Investissement :	<b>199 298,08 €</b>

BUDGET ANNEXE 2018 "ASSAINISSEMENT "	
Fonctionnement :	1 181 303,65 €
Investissement :	1 675 574,19 €

BUDGET ANNEXE 2018 "CAMPIERE"	
Fonctionnement :	122 450,39 €
Investissement :	74 091,88 €

BUDGET ANNEXE 2018 "EAU "	
Fonctionnement :	740 003,47 €
Investissement :	963 369,00 €

## **6°) VIE ASSOCIATIVE : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS**

**LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide :**

*(Les Conseillers municipaux représentant les Associations n'ont pas participé au vote afférent à cet objet)*

### **1. Pour le Centre Communal d'Action Sociale de Vimoutiers :**

- **D'attribuer à l'unanimité**, une subvention de 70 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Vimoutiers pour la mise en œuvre de ses missions ;
- **De verser** ladite subvention en une seule fois ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les actes afférents au versement de ladite subvention.

### **2. Pour le tissu associatif local et établissements scolaires :**

- **D'attribuer à l'unanimité** les subventions suivantes :

NOM	Subvention normale accordée	Subvention exceptionnelle accordée	Modalité de versement
Association Sportive du Collège Hée Fergant	635,00 €		un versement
Badminton	925,00 €		un versement
Comité d'organisation des foulées du terroir	2 160,00 €		un versement
Tennis club Vimoutiers	400,00 €	200,00 €	un versement
Truite Vimonastérienne	395,00 €		un versement
Vélo Club M. ESTEBAN	450,00 €		un versement
Vimoutiers Football Club	10 000,00 €		un versement
Pétanque Vimonastérienne	540,00 €		un versement
Cyclo-club	300,00 €		un versement
Comice Agricole de l'Arrondissement	150,00 €		un versement
Comice Agricole cantonal	150,00 €		un versement
Vimoutiers Animation	30 500,00 €		Mars : 15 250 € Septembre : 15 250 €
M.J.C.	31 500,00 €		Versements trimestriels
Camembert au cœur de l'histoire	8 000,00 €		un versement
Société historique	800,00 €		un versement
MFR de VIMOUTIERS	1 255,00 €		un versement
Amicale des Secouristes Trun-Vimoutiers	200,00 €		un versement
MFR VIMOUTIERS (aide formation aux jeunes)	35,00 €		un versement

BTP-CFA CAEN	70,00 €		un versement
Centre de formation 3IFA Alençon	280,00 €		un versement
Chambre de métiers du Calvados - Orne	35,00 €		un versement
MFR de Pointel	35,00 €		un versement
MFR Blangy le Château	35,00 €		un versement
BTP-CFA de Saint-Paterne	35,00 €		un versement
Bâtiment CFA Alençon	35,00 €		un versement
Amicale des Sapeurs-Pompiers		1 000,00 €	un versement
<b>TOTAL</b>	<b>88 920,00 €</b>	<b>1 200,00 €</b>	

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les actes afférents au versement de ces subventions 2018.

### **7°) LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2017**

**LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité**, prend acte de la communication qui lui a été faite de la liste des marchés notifiés par la ville au cours de l'année 2017 ci-dessous :

Désignation	Type de marché	Procédure	Titulaire	Adresse	Montant TTC
Fourniture et livraison de repas	Fourniture	MAPA	API RESTAURATION	MONDEVILLE (14)	89 990.46 €
Renouvellement des contrats d'assurances	Services	MAPA	SMACL ASSURANCES ACL COURTAGE	SAINT CERE (79)	128 000.00 €
Maîtrise d'œuvre restauration Orgue	Travaux	MAPA	MANUFACTURES D'ORGUES ROBERT	LA CHAPELLE SUR ERDRE (44)	310 253.56 €

### **8°) BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2017**

**LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité**, prend acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville de Vimoutiers sur l'année 2017 ci-dessous :

**ACQUISITION** : Aucune acquisition n'a été réalisée sur l'année 2017.

#### **CESSIONS :**

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité de l'acquéreur	Date de délibération	Montant
Terrain	Cutesson	B n°509, 511 et 513	PETRAULT J-Jacques	30-sept-15	2 395,32 €
Bâtiment (cuisine centrale)	Rue des Pommiers	AR n°120	API-RESTAURATION	03-juil-17	300 000,00 €

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des actes pris dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Séance levée à 22 h 00